



Transcription en france d'un divorce en algerie

Par **espoirvie**, le **26/01/2014** à **19:58**

[fluo]bonjour[/fluo]

je suis en plein procédure de divorce en Algérie ou le mariage a été fait et ou la transcription de ce dernier était faite en France ,
mais je ne connais ni la procédure a suivre en France pour transcrire ce malheureux divorce ni le dossier a fournir ,ni l'administration ou le tribunal pour envoyer le dossier ???
si quelqu'un peut m'aider car je suis vraiment perdue
je vous remercie du fond du cœur

Par **sheryne77**, le **27/01/2014** à **23:51**

bonsoir

tout d'abord cela dépend de votre nationalité
ensuite il faut l'exécution du jugement en France
car il faut que le jugement algérien soit reconnu en France avant sa transcription
bonsoir